

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil Service DPE 4

Affaire suivie par :

Service des Actes collectifs

Tél: 01 57 02 60 41

Mél: actesco.dpe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco 94 010 Créteil Cedex www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

Vu : le code de l'éducation ;

Vu : le décret nº 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Vu : l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

Vu : l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

Vu : l'arrêté ministériel du 1er octobre 2022 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur d'éducation physique et sportive stagiaire ;

Vu : les propositions du jury académique du 30 juin 2023.

Arrêté

Article 1:

Sont autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage les professeur(e)s d'éducation physique et sportive stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2:

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 5 juillet 2023

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT

Pour le Recteur et par délégation Le Secrétaire Géréra Adjoint de l'académie de Créteil Directeur des Rélations et des Ressources Numaines

Qavid BERAHA

ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté Égalité Fraternité

Jury académique des professeur(e)s d'éducation physique et sportive stagiaires - session de juin 2023

autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage (secteur public) Professeur(e)s d'éducation physique et sportive stagiaires

Civilité Prénom MM LÉA

Nom d'usage Nom de famille Année du concours OUDET OUDET 2022

7